Une étape de plus pour LE PLAN VÉLO

Consciente de la part importante de la bicyclette dans les trajets quotidiens des Mansonniens, la Ville continue d'investir pour encourager et sécuriser sa pratique : Plan Vélo, aménagements, promotion, prévention, marquage, circuits touristiques…

Lancé en 2021 et soutenu financièrement par la Région Île-de-France, le « Plan Vélo 2021-2023 » entre dans sa deuxième phase, avec toujours l'objectif de faire du vélo un mode de transport du quotidien et de développer son usage. La Ville de Maisons-Laffitte a été accompagnée dans sa réalisation par le bureau d'étude spécialisé en infrastructure, mobilité et environnement INGETEC (également à l'origine du « Plan Vélo 2019-2026 » de la CASGBS). Parallèlement au travail engagé avec les associations locales d'usagers du vélo, un effort a été porté sur le maillage, le stationnement, les équipements, le jalonnement et les services autour de la pratique du vélo.

Poursuite de la généralisation de la zone 30 km/h sur le secteur centre-ville / forêt.

Création d'une bande cyclable sur une section de la rue de la Muette.

Poursuite de l'aménagement des zones apaisées et aménagements complémentaires de modération du trafic

Après une première phase qui a consisté à généraliser la zone 30 km/h sur une large partie du quartier du centre-ville, à réaliser deux vélorues et à aménager plusieurs accès vélo dans les divers sites de la ville (dont la gare et le collège Cocteau), la phase 2 s'articulera ainsi :

- Réfection de la bande cyclable de l'avenue de Verdun en double-sens.
- Création d'une bande cyclable sur une section de la rue de la Muette, marquage au sol et signalisation.
- Poursuite de la généralisation de la zone 30 km/h sur le secteur centre-ville / forêt.
- Pérennisation des coronapistes et notamment celles de la rue de Paris et des avenues François Mansart, Louvois, Carnot et Le Notre.
- Création d'une zone 30 km/h de la rue des Côtes (signalisation verticale et horizontale).

Abris vélos sécurisés sur la place Maréchal de Lattre de Tassigny

Dans le cadre du Plan Vélo, deux abris vélos sécurisés seront installés place du Maréchal de Lattre de Tassigny, zone placée sous vidéosurveillance. S'agissant d'un aménagement temporaire en attente du réaménagement du Pôle Gare à l'horizon 2025, ces abris pourront être déplacés en fonction des besoins futurs.

> « Nous poursuivons activement le déploiement du Plan Vélo »

Sandrine COUTARD

Maire-adjointe déléguée à l'Attractivité économique du territoire et au Développement durable

2 questions à Sandrine Coutard

POURQUOI LA VILLE N'EST PAS FAVORABLE À L'INSTALLATION DE CONCESSIONNAIRES DE TROTTINETTES ET DE VÉLOS ÉLECTRIQUES ?

Il existe déjà un concessionnaire de vélos électriques, Véligo Location, en partenariat avec Île-de-France Mobilités et La Poste. Il n'y a donc pas lieu d'introduire un nouvel acteur. Quant aux trottinettes électriques, la cohabitation étant déjà très difficile entre les piétons, les cyclistes, les automobilistes et les trottinettes, nous avons décidé de ne pas intensifier leur trafic afin de ne pas augmenter les risques d'accident.

OÙ EN EST L'ÉTUDE DE « CYCLABILITÉ » DE LA RD 308 ?

La Ville et le Département travaillent conjointement sur l'étude de faisabilité de différents aménagements autour de la route départementale entre le pont de la 2e DB et l'avenue du Général de Gaulle. Des principes d'aménagements ont été retenus et des études plus détaillées, notamment pour les nombreux points durs identifiés sur le parcours, sont engagées. Ainsi il n'est pas envisagé de retenir des scénarii visant à réduire les trottoirs. Quant au stationnement, celui-ci étant déjà très contraint, la Ville souhaite minimiser les suppressions de places.

LE VÉLO À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION GRÂCE AU RER-VÉLO

Face à la saturation des routes, des transports en commun, le vélo devient une solution. À une condition : le rendre accessible à chacun en offrant des aménagements cyclables de qualité et continus. 42 associations du « Collectif Vélo Île-de-France », en partenariat avec la Région, construisent un Réseau Express Régional Vélo (RER-V) sur le modèle des transports en commun franciliens. Un total de 12 itinéraires de 720 km est prévu dont un reprenant le tracé du RER A passant à Maisons-Laffitte.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (Véligo Location) existe auprès de La Poste de Maisons-Laffitte avec Île-de-France Mobilités (IDFM). Choisissez parmi 4 modèles de vélos (le classique, le triporteur, le biporteur et le rallongé) et inscrivez-vous sur **www.veligo-location.fr**
- IDFM accorde également aux Franciliens achetant un bicycle à assistance électrique (classique, cargo, pliant ou adapté) une aide pouvant aller de 500 à 600 €. Plus d'informations sur **www.iledefrance-mobilites.fr**

Protéger son vélo et garantir sa sécurité

Afin de garantir la sécurité de chacun sur la route, la Police municipale assure des missions de prévention et de répression. Elle mène également des opérations de marquage vélo pour lutter contre le vol et la dégradation des bicycles.

La prévention est au cœur des missions de la Police municipale. Rappelant les obligations aux usagers de la route, elle contrôle régulièrement l'**état des vélos et des équipements à la sortie des écoles**, en collaboration avec la Police nationale. Elle organise également des journées de prévention pendant lesquelles les enfants scolarisés en CE2 deviennent des usagers de la route responsables. Un diplôme de bonne conduite atteste qu'ils ont acquis les bons gestes. Présente lors de la « Faites du Vélo », la Police municipale a notamment présenté un parcours ludique pour tous âges, des quiz et du matériel de démonstration.

Patrouilles écologiques

Les vélos tout terrain (VTT) représentent un **moyen écologique** pour les policiers municipaux de patrouiller et d'**être au plus proche des Mansonniens.** Cela leur offre également une plus grande rapidité d'intervention, notamment dans les lieux difficiles d'accès ou dans la lutte contre les infractions commises par les engins de déplacement personnel (voir page 32). Un policier à VTT réalise ainsi des patrouilles dans le but d'assurer la sécurité et la tranquillité publique. Il traque les flagrants délits, mène des actions de prévention et de sensibilisation et dresse des contraventions lorsqu'il constate des actes de délinquance et d'incivilité.

Retrouver son vélo volé grâce au marquage

Retrouver un vélo volé est plus simple avec un vélo marqué ! C'est pourquoi la Police municipale a organisé plusieurs sessions de marquage vélo tout au long de l'été. Au total, près de **50 vélos ont été marqués d'un numéro unique figurant dans un registre national** et 40 personnes ont été sensibilisées à l'importance du marquage. Ce dernier permet ainsi aux forces de l'ordre de contacter les propriétaires de bicycles quand ils sont retrouvés. Il est possible de graver son vélo du lundi au vendredi, de 9h à 16h, au poste de la Police municipale, 2 allée Claude Lamirault, sur rendez-vous : police.municipale@maisonslaffitte.fr. **Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'une preuve d'achat.** Les vélos en titane et en carbone ne sont pas éligibles.

EST-IL OBLIGATOIRE D'ASSURER SES ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL ?

- Il est recommandé de souscrire une assurance pour circuler avec un vélo sans assistance électrique. Sinon, en cas d'accident et sans garantie responsabilité civile, vous devrez réparer les dommages que vous causerez aux autres. Pour couvrir vos propres dommages et ceux de votre vélo, plusieurs garanties existent auprès de votre assureur : garantie accident, garantie vol et dégradations du vélo ou la garantie protection juridique.
- Les vélos à assistance électrique dont la puissance dépasse les 250W ou dont la vitesse dépasse 25 km/h doivent être assurés au même titre qu'une moto.
- Les trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes et skateboards électriques sont soumis au Code de la route et doivent donc être assurés, à minima en responsabilité civile (assurance NVEI). Une carte verte d'assurance sur l'engin doit être apposée.

Visiter sa ville et sa région à vélo !

L'Office de Tourisme est labellisé « Accueil Vélo », marque nationale qui garantit des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires : arceaux, station de pompage, vélo-voie, signalétique. Maisons-Laffitte participe également à l'itinéraire mythique de l' « Avenue Verte London-Paris ». 470 km d'itinéraires vélo entre deux ambiances urbaines avec des immersions au cœur de la campagne.

L'Office de Tourisme propose 3 itinéraires doux à découvrir à Maisons-Laffitte. Un moment d'évasion et de culture animé par des guides-conférenciers pour les sportifs et promeneurs du dimanche.

● **Balade sur les traces des œuvres de street-art mansonniennes :** 4 grands artistes ont embelli les rues de la ville, notamment Luigi Castiglioni, Hélène Galleron, André Contensaux et C215. L'art urbain interpelle, joue les trompe-l'œil, enjolive les murs sans charme qui prennent soudainement une autre dimension. *Capacité : 12 personnes. Durée : 1h30. Période : toute l'année.*

● **Visite des écuries :** Découverte des nombreuses écuries et équipements équestres parsemés dans le Parc de Maisons. Avec une architecture atypique et codifiée reconnaissable entre toutes, les écuries font partie de l'identité de Maisons-Laffitte et témoignent de l'histoire et de l'évolution de la ville autour du cheval. *Capacité : 12 personnes. Durée : 1h30. Période : mars-novembre.*

● **Maisons remarquables :** Un aperçu du riche patrimoine de la ville et de son histoire. Des constructions éclectiques caractéristiques de l'architecture de villégiature du XIXe siècle vous feront voyager au rythme de la nature préservée du Parc. *Capacité : 12 personnes. Durée : 1h30. Période : toute l'année.*

© ODT ML

RENSEIGNEMENTS

Office de Tourisme
41 avenue Longueil
du lundi au vendredi 10h à 12h et 13h30 à 17h30 et samedi 9h30 à 12h.

contact@tourisme-maisonslaffitte.fr
www.tourisme-maisonslaffitte.fr

Chaque participant s'engage à venir avec un vélo en état de marche et son casque. Les circuits sont disponibles dans le Guide de promenades vendu à 6 €, à l'Office de Tourisme.

©E-Desaux-CASGBS
Passerelle EOLE

Découvrir les boucles de Seine

Deux circuits vélo ont été proposés par les associations à l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, à retrouver sur le site de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine :

● En partenariat avec **l'Office national des Forêts,** parcourez les 9 itinéraires cyclables représentant 71 kilomètres sur les forêts domaniales de Saint-Germain et Marly.

● Deux boucles, une grande (12 km) et une petite (5 km), entre Bezons et La Défense, pour inaugurer la nouvelle passerelle EOLE, aménagée en encorbellement au pont ferroviaire, à destination des piétons et cyclistes.

Plus d'infos :
www.saintgermainbouclesdeseine.fr

LA FÉMINISATION DU VÉLO AVANCE !

Longtemps réservée à la gent masculine, la pratique du vélo se démocratise et se féminise. La preuve réside dans l'organisation pour la première fois d'un Tour de France Femmes, faisant suite au Tour de France féminin disputé entre 1984 et 1989 et à plusieurs autres épreuves indépendantes telles que la Route de France féminine entre 2006 et 2016. Les associations d'usagers comptent également de plus en plus de femmes dans leurs rangs, en atteste la nomination à la tête de l'association *USML Cyclo* de Magali Fouque. « Pour les femmes comme pour leur compagnon masculin le vélo signifie aussi liberté, solidarité, amitié », précise-t-elle à la rédaction du VAML.